

Effy vous explique la 4^e période des CEE

Le dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie, principal instrument de la politique énergétique, débute sa 4^e période.



Tout le monde peut bénéficier du dispositif CEE



PARTICULIERS



INDUSTRIELS



COLLECTIVITÉS



BAILLEURS SOCIAUX



SANTÉ



TERTIAIRE

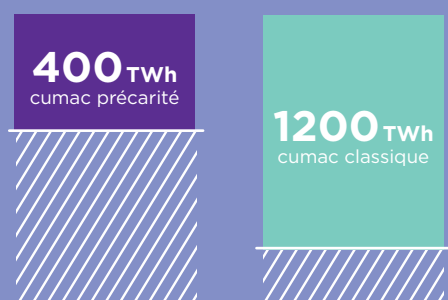


PROFESSIONNELS DU BÂTIMENT

2018 - 2020

Relever les ambitions, les gisements et prioriser les actions

Un volume d'obligation X2 VS 3^e PÉRIODE

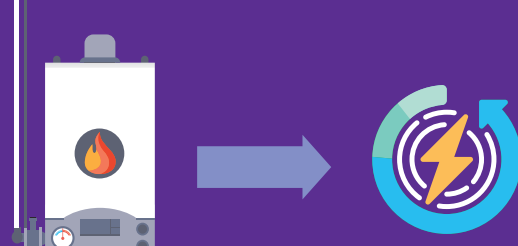
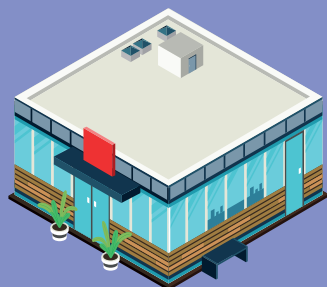


Prolongement et évolution du dispositif « Coup de Pouce » sur 3 ans



Éligibilité des actions d'isolation réalisées dans les bâtiments tertiaires

dont la surface est supérieure à 10 000 m²

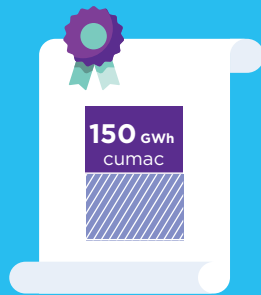


Focus sur...

Le remplacement des chaudières fioul par des solutions de chauffage utilisant les ENR pour les ménages en situation de précarité énergétique.

Renforcer la qualité

Critères d'obtention du statut de délégataire renforcés



← Atteindre une obligation de 150 GWh cumac



← Détenir un système de management de la qualité NF EN ISO 9001

Des fiches révisées pour limiter les mauvaises pratiques



ISOLATION DES COMBLES



CALORIFUGEAGE



RÉCUPÉRATION DE CHALEUR SUR GROUPE FROID

Des informations supplémentaires requises pour cibler les contrôles :



SIREN du sous-traitant



Nature du Rôle Actif et Incitatif des économies d'énergie



Adresses précises

Viser la transparence



Pour les particuliers



Un nouveau document **charté, standardisé & pré-rempli** doit être communiqué par l'obligé avant l'engagement des travaux.